

M 052A/2022

MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

UN ACCÈS FACILITÉ AUX LOGEMENTS ET PROPRIÉTÉS POUR LES LANCÉENS ET LANCÉENNES

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

L'accès aux nouvelles habitations en devenant propriétaire est particulièrement difficile. Souvent les appartements prévus en ppe ou autres types d'habitation du même ordre sont déjà attribués avant même que de très nombreuses personnes soient informées.

Afin de rendre ces attributions plus accessibles pour les habitant-e-s de la Ville de Lancy, nous proposons de suivre la lancée des communes de Bernex, Meyrin, Carouge ou encore de Confignon.

La commune de Bernex prévoit des conventions lors de l'établissement d'un PLQ comme par exemple dans le projet du quartier Saint-Matthieu. Il y est convenu que les bernésien-ne-s soient prioritaires sur 2/3 des nouveaux logements. La Commune a établi des critères précis pour définir les personnes prioritaires (domiciliées sur la commune ou ayant vécu au moins 3 ans sur les dix dernières années dans la commune). Un système d'inscription auprès de la commune et auprès des promoteurs permet par ailleurs aux habitant-e-s de s'informer et de s'annoncer.

La commune de la Ville de Carouge prévoit un système de points afin d'établir les priorités (scolarité sur la commune, présence de la famille sur le territoire, habitant-e-s, ancien-ne-s habitant-e-s, activités professionnelles sur la commune, etc.).

Les modèles existent donc déjà et le principe s'applique fréquemment dans les communes genevoises.

Dès lors, vu la densification de la commune déjà bien amortie mais qui devrait continuer, vu la difficulté d'obtenir un tel logement de manière générale, vu l'importance de permettre à nos habitant-e-s de rester dans la commune tout en développant un projet familial ou personnel d'aménagement et vu la possibilité d'orienter les promoteurs vers des acheteurs locaux enracinés dans la commune, il nous paraît indispensable d'agir et de mettre en place un tel système d'intégration et de sauvegarde des intérêts des habitant-e-s de la Ville de Lancy. Il s'agit donc de formaliser cette pratique pour la Ville de Lancy.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. Pour tout nouveau projet de création de logement, proposer d'attribuer des critères prioritaires d'accès, tout en tenant compte qu'avoir un lien avec la commune devrait être le premier critère ;
2. Mettre en place un moyen pour les habitant-e-s de la Ville de Lancy de s'informer et de s'inscrire à ces démarches d'attribution ;
3. Se montrer exemplaire en appliquant les mêmes principes d'attribution pour ses propres projets de construction, en les conciliant avec ses autres prérogatives telles que celles de développer des zones de commerces locaux et de services à la population.

Conseil municipal du 27 janvier 2022

Motion renvoyée à la Commission de l'aménagement du territoire à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

Conseil municipal du 29 septembre 2022

Motion amendée acceptée par 22 oui, 7 non, 5 abstentions